



Mairie de VULBENS
Haute-Savoie

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal mercredi 26 juillet 2017

Membres présents : Frédéric BUDAN, Gilles DEGENEVE, Frédérique GUILLET, Gérard FORAY, Sylvie MELCONIAN, Sylvie RINALDI, Micheline BAROZIER, Daniel ZUABONI, Monique AVANTHAY, Caroline BILLOT

Excusés : Floriane MUHLEMATTER, Florent BENOIT, Emma PARENT, Franck SAUTIER, Fabrice DOMERGUE

1. Désignation du secrétaire de séance

Caroline BILLOT est désignée en tant que secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu

Le compte rendu de la séance du 20 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

3. Avenant à la convention au service commun d'instruction du droit des sols

Monsieur le Maire explique que la ville de Saint Julien en Genevois intègre le service commun d'instruction du droit des sols à compter du 1^{er} juillet 2017. Cette intégration permet de faire passer la refacturation (basée sur une part fixe et une part variable appliquée à la masse salariale d'1 ETP annualisé, majoré des frais de fonctionnement) de 15 % à 10 %. Il s'agit donc d'approuver l'avenant à la convention existante permettant de faire passer les frais de gestion de 15% à 10%.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'avenant à la convention d'instruction du droit des sols du service commun placé à la CCG permettant de faire passer les frais de gestion de 15% à 10%.

Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

4. Régularisation d'emprise de voirie

Monsieur le Maire explique que la parcelle A 1269 à Faramaz change de propriétaire et que la commune souhaite en profiter pour régulariser l'emprise de 28 m² que cette parcelle possède sur la voirie au droit du 265 chemin de Moisey avec M. Mme GOMES-SANSORDA.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la cession gratuite d'une portion d'environ 28 m² sur la parcelle A 1269, correspondant à son emprise sur la voirie publique

Dit que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la commune

Autorise Monsieur le Maire à signer cet acte

5. Reversement du fonds de soutien au développement des activités périscolaires

Monsieur le Maire rappelle que le fonds de soutien au développement des activités périscolaires est versé aux communes qui doivent le reverser au syndicat Pays du Vuache qui gère la vocation scolaire.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le reversement chaque année de la totalité du fonds de soutien perçu par la commune au SI Pays du Vuache

6. BP 2017 / Décision modificative n°1

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide les ouvertures et virements de crédits suivant :

	Dépenses	Recettes
2131	Hôtel de ville	- 88 000 €
2151	Réseaux de voirie	+ 21 500 €
21568	Autres matériels et outillages incendie	+ 2 400 €
2188	Autres immobilisations corporelles	+ 4 100 €
2313	Constructions en cours	+ 60 000 €
681-042	Dotation amortissement	+ 5 520 €
28031	Amortissement frais études	
		5 520 €

7. Informations

• Vie du village

- Le Maire et le Conseil municipal se félicitent de la **soirée du 14 Juillet** qui a connu une affluence jamais vue, avec une belle ambiance et un excellent orchestre. Ils remercient sincèrement toutes les associations et leurs bénévoles pour leur participation à cette réussite, ainsi que les agents du service technique communal. Un remerciement particulier va aux jeunes Morgane MUHLEMATTER et Tiffany BENOIT qui ont notamment aidé à monter les chapiteaux et à faire les frites : elles ont été d'une aide précieuse. La seule ombre au tableau sont les vols perpétrés ce soir-là, d'un sac à main, d'ustensiles de cuisine et surtout d'une friteuse.
- Une rencontre s'est tenue avec les **agriculteurs** au sujet de la répartition des terrains communaux qu'ils exploitent sur la commune et de l'entretien des fossés qu'il a été convenu de partager à égalité, conformément à la réglementation, afin d'éviter les débordements et les inondations.
- La **SNCF** a également été reçue pour évoquer les problèmes posés par les fortes pluies qui ont inondé la voie ferrée. Une étude hydraulique sera menée par la SCNF afin de déterminer comment calibrer les drainages des fossés.
- L'entreprise qui a effectué des **coupes de bois** l'année passée a gravement endommagé le chemin au départ du parking de « Tire-cul ». L'ONF a été mise à contribution pour découvrir de qui il s'agit et pour l'amener à réparer les dégâts. Dorénavant, toute coupe de bois sera assujettie à une déclaration d'ouverture de chantier à poser en Mairie.

• Territoire

- Le concours d'architecte pour la **Maison de santé** a été lancé. En attendant de créer le syndicat intercommunal qui portera le projet, c'est la commune de Valleiry qui se charge de la procédure.
- Le radar de la **police pluricommunale** est prêt : les contrôles vont commencer.

- ✓ Les comptes rendus du Conseil municipal, des commissions de la CCG, du SIPV et du SIV sont à votre disposition en Mairie, sur le site internet de la commune www.vulbens.fr (n'hésitez pas à consulter les actualités, le site est régulièrement mis à jour) et sur le site internet de la CCG www.cc-genevois.fr.

La séance est levée à 20h30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 20 septembre 2017, dans la salle du Conseil de la Mairie.

